

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 03939

Numéro SIREN : 572 228 179

Nom ou dénomination : SPAFI - SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET
INDUSTRIELLES

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt 15275



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SPAFI - SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
SPAFI - SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES S.A.S.
Tour Saint-Gobain - 12, Place de l'Iris - 92400 Courbevoie
Ce rapport contient 22 pages
Référence : PAD-222-11

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SPAFI - SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES S.A.S.

Siège social : Tour Saint-Gobain - 12, Place de l'Iris - 92400 Courbevoie
Capital social : €3.012.175.416

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Associé unique de la société SPAFI S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPAFI – SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'évaluation des engagements et avantages similaires décrit dans le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de mise à jour par l'Autorité des Normes Comptables du 17 novembre 2021 de sa Recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation de certains régimes à prestations définies.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières, participations et autres titres immobilisés selon la méthode décrite dans la note 2.2. « Immobilisations financières » de l'annexe. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 31 décembre 2021.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 avril 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Pierre-Antoine Duffaud
Associé

SPAFI

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 012 175 416 Euros
Siège Social " Tour SAINT-GOBAIN" 12, place de l'Iris - 92400 COURBEVOIE
R.C.S. NANTERRE - SIRET 572 228 179 00790

EXERCICE 2021

Actions
détenues

Mandat expirant lors de
l'AGO statuant sur les
comptes de l'exercice

PRESIDENT :

Monsieur Natarajan SREEDHAR

2022

DIRECTEUR GENERAL :

Monsieur Hubert REICHARDT

2022

ACTIONNAIRES :

CIE DE SAINT-GOBAIN 100 %

251 014 618

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Titulaire : KPMG Audit
Tour Eqho 2
Avenue Gambetta
CS 60065
92066 PARIS LA DEFENSE

2022

Suppléant : KPMG AUDIT IS SAS
Tour Eqho 2
Avenue Gambetta
CS 60065
92066 PARIS LA DEFENSE

2022

BILAN
ACTIF
AU 31/12/2021

En Milliers d'Euros	AU 31/12/2021			AU 31/12/2020
	BRUT	AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations corporelles				
. Terrains	25		25	25
. Constructions	73	(73)		
- Autres Immobilisations corporelles	4	(4)		
- Immobilisations financières				
. Participations	10 357 276	(522 791)	9 834 484	8 989 106
. Autres titres immobilisés	415 859		415 859	282
. Créances rattachées à des participations	41 218		41 218	20 500
. Prêts	7		7	7
. Autres	499		499	
	10 814 960	(522 868)	10 292 092	9 009 920
ACTIF CIRCULANT				
- Avances et acomptes versés sur commandes				
- Créances				
. Créances clients et comptes rattachés				
. Créances autres	1 655		1 655	56 309
- Valeurs mobilières de placement				
- Disponibilités	15		15	15
	1 670		1 670	56 325
- Charges constatées d'avance				
- Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	10 816 630	(522 868)	10 293 762	9 066 245

BILAN
PASSIF
AU 31/12/2021

En Milliers d'Euros	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
- Capital social	3 012 175	3 012 175
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 644 325	2 644 325
- Ecart de réévaluation	10	10
- Réserves		
. Réserve légale	301 218	301 218
. Autres	18 828	18 828
- Report à nouveau	1 705 470	425 596
- Résultat de l'exercice	443 138	2 080 611
- Provisions réglementées	637	
	8 125 801	8 482 762
PROVISIONS		
- Provisions pour risques	6 255	5 321
- Provisions pour charges		2 159
	6 255	7 481
DETTES		
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit		1
- Emprunts et dettes rattachées à des participations	2 080 445	574 475
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 882	396
- Dettes fiscales et sociales	29	1 130
- Autres dettes	79 349	
	2 161 705	576 002
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
- Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	10 293 762	9 066 245

COMPTE DE RESULTAT

En Milliers d'Euros	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Prestations de services	234	187
Montant net du chiffre d'affaires	234	187
. Reprises sur provisions (et amortissements)	2 698	274
. Transferts de charges		
. Autres produits	36	40
SOUS-TOTAL	2 968	500
CHARGES D'EXPLOITATION		
. Autres achats et charges externes	(402)	(573)
. Impôts, taxes et versements assimilés	(696)	(12)
. Charges sociales, salaires et retraitements	(157)	(211)
. Dotations aux amortiss. dépréciations et provisions	(40)	(403)
. Autres charges	(0)	
SOUS-TOTAL	(1 295)	(1 200)
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 673	(699)
PRODUITS FINANCIERS		
. De participations	407 833	2 455 829
. D'autres valeurs mob. et créances de l'actif immob.	1	322
. Autres intérêts et produits assimilés	173	
. Reprises sur dépréciations et provisions	63 067	763
. Transferts de charges		
. Différences positives de change	87	26
SOUS-TOTAL	471 161	2 456 939
CHARGES FINANCIERES		
. Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	(16 490)	(102 679)
. Intérêts et charges assimilées	(10 190)	(249 378)
. Différences négatives de change		(381)
. Autres charges financières		
SOUS-TOTAL	(26 680)	(352 438)
RESULTAT FINANCIER	444 480	2 104 501
RESULTAT COURANT	446 154	2 103 802
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
. Sur opérations de gestion		104
. Sur opérations en capital		3 848
. Reprises sur dépréciations et provisions		
. Transferts de charges		
SOUS-TOTAL		3 952
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
. Sur opérations de gestion		
. Sur opérations en capital	(177)	(1 332)
. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 571)	(4 703)
SOUS-TOTAL	(1 749)	(6 036)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 749)	(2 084)
IMPOT SUR LES BENEFICES	(1 267)	(21 108)
TOTAL DES PRODUITS	474 129	2 461 392
TOTAL DES CHARGES	(30 990)	(380 781)
RESULTAT NET	443 138	2 080 611

SPAFI
SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES
Société par actions simplifiée au Capital de 3 012 175 416 euros
Siège Social " Tour SAINT-GOBAIN" 12, place de l'Iris - 92400 COURBEVOIE
R.C.S. 572 228 179

* * * * *

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

* * * * *

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	6
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	7
2.1. Principes comptables.....	7
2.2. Principales méthodes utilisées.....	7
Créances	8
Conversion des créances et des dettes libellées en devises	8
Disponibilités et concours bancaires courants.....	8
Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail	8
Provision pour risques et charges	9
3. NOTES SUR LE BILAN.....	9
3.1. Immobilisations.....	9
a) Immobilisations corporelles.....	9
b) Immobilisations financières	10
3.2. Capitaux propres.....	13
a) Capital Social.....	13
b) Variation des capitaux propres.....	13
3.3. Etat des provisions	13
3.4. Etat des créances et dettes par échéances	14
3.5. Transactions avec des entreprises et des parties liées	14
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	15
4.1. Résultat financier	15
4.2. Résultat exceptionnel	15
4.3. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel.....	15
5. AUTRES INFORMATIONS.....	16
5.1. Engagements financiers	16
5.2. Effectif	16
5.3. Rémunération des organes d'Administration.....	16
5.4. Consolidation.....	16
5.5. Intégration fiscale.....	16
5.6. Situation fiscale au 31/12/2021	17
5.7. Autres éléments significatifs.....	17
5.8. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	17

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Opérations sur titres de participation:

En 2021, ont été réalisées les opérations financières suivantes, concernant le portefeuille de participations de SPAFI :

- Par décision du 27 mai 2021, dissolution de la société Sofiag SAS par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) en date du 1^{er} juillet 2021 avec constatation d'un mali technique de 416 millions d'euros à l'actif du bilan au niveau des titres de participation. A l'issue de l'opération, Spafi est devenue actionnaire des filiales anciennement détenues par Sofiag pour un total de 448 millions d'euros.
- Augmentation de la participation dans Saint-Gobain Développement Sub-Saharan Africa LTD pour un montant de total 11 millions d'euros en 3 augmentations de capital successives de 3 millions d'euros le 14 juillet 2021, 6 millions d'euros le 17 septembre 2021 et 2 millions d'euros le 15 décembre 2021
- Le 29 septembre 2021, acquisition du groupe Chryso basé au Luxembourg pour une valeur de participation de 738 millions d'euros par le biais de la société holding Starcin Topco. En date du 13 décembre 2021, STARCIN TOPCO a transféré son siège social en France. Après prise en compte des frais d'acquisition et de la fusion de Starcin Topco avec ses filiales directes, Spafi était détenteur au 31 décembre 2021 de titres Starcin Topco pour un montant total de 827 millions d'euros.

Changement de méthode de calcul des indemnités de fin de carrière

En mai 2021, la réponse de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) suite à une question posée concernant la méthode d'étalement des droits pour certains régimes à prestations définies a conduit à revoir la méthode de calcul utilisée depuis l'origine dans les évaluations de ce type de régime en France dans les comptes arrêtés selon les IFRS.

Pour les régimes dont les droits sont fonction de l'ancienneté et conditionnés à la présence au départ à la retraite, si les droits acquis (le barème d'acquisition) plafonnent à un niveau d'ancienneté donné, l'étalement du provisionnement des droits se fait sur la durée d'ancienneté et jusqu'à la retraite et non sur la carrière totale du salarié dans la société.

La société a choisi, en accord avec la mise à jour par l'ANC (Autorité des Normes Comptables) du 17 novembre 2021 de sa Recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, de retenir également cette méthode comptable pour ses comptes arrêtés selon les principes comptables français.

Cette modification concerne les indemnités de fin de carrière et constitue un changement de méthode comptable au 1er janvier 2021.

Il n'y a pas d'impact pour la société SPAFI.

Opérations de Financement

En 2021, suite à l'acquisition des titres du groupe Chryso, la société a financé cette opération en contractant le 29 septembre 2021 un emprunt de 779 millions d'euros auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation compte-tenu de l'appartenance au groupe Saint-Gobain (voir paragraphe 3.5)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthode comptable décrits ci-dessus
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions définies par le Plan Comptable Général français issu du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 8 septembre et modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

2.2. Principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires inclus) et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée variant de trois à dix ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

Constructions	40 à 50 ans	Linéaire
Agencements des constructions	12 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 12 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire

Immobilisations financières

Les titres de participation sont entrés en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais accessoires inclus. Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, la valeur nette comptable des titres est comparée à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte d'une approche multicritère : quote-part

de capitaux propres sociaux, quote-part d'actif net comptable consolidé, valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur la base des business plans (ou budgets prévisionnels à long terme) hors frais financiers mais après impôt, ou valeur actuelle basée sur un multiple d'une base normative de performance.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-value.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même, au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions auxquels ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

La société comptabilise ses engagements sociaux en provisions pour risques et charges. L'estimation retenue correspond à l'évaluation actuarielle des prestations accordées selon la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Si les droits acquis plafonnent à un niveau d'ancienneté donné, l'étalement du provisionnement des droits se fait sur la durée d'ancienneté et jusqu'à la retraite et non sur la carrière totale du salarié dans la société.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies générés dans l'année sont comptabilisés immédiatement et intégralement dans le compte de résultat.

Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut-être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

a) Immobilisations corporelles

La société n'a acquis aucune immobilisation. La dotation aux amortissements est nulle.

La société n'a cédé ou mis hors service aucune immobilisation.

Variation des Immobilisations – valeur brute

en milliers d'euros	Immobilisations				Amortissements				Valeur nette
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	Fin de période
Terrains	25			25	0			0	25
Constructions	73			73	73			73	0
Immobilisations incorporelles	4			4	4			4	0
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0			0	0
	102	0	0	102	77	0	0	77	25

b) Immobilisations financières

Renseignements concernant les filiales et participations :

(en milliers d'Euros ou d'unités nationales)														
SIF CODE	SOCIETES		nbre titres/ actions	CAPITAL	RESERVES	‰ CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS			PRETS ET AVANCES CONSENTIS EUR	AVALS ET CAUTIONS FOURNIS PAR SPAFI EUR	CHIFFRE D'AFFAIRES HT 2021	BENEFICE OU (PERTE) 2021	DIVIDENDES COMPTABILISE S PAR SPAFI EN 2021 EUR
							BRUTE EUR	DEPRECIATION	NETTE EUR					
							1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL							
	- Filiales détenues à plus de 50 %													
	FRANCE													
53505	ST GOBAIN PPC SAS	EUR	141 437 845	199 101	2 450 903	71,04	2 093 280		2 093 280			136	128 498	82 034
445071	SAINT-GOBAIN ISOVER	EUR	2 999 997	45 750	42 093	99,99	290 887		290 887			547 195	137 402	58 500
571251	SAINT-GOBAIN PAM	EUR	4 089 026	44 493	(94 670)	91,90	472 573	293 965	178 608			157 956	78 294	
522791	SAINT-GOBAIN ABRASIFS	EUR	816 252	18 830	19 269	99,70	80 977		80 977			134 598	17 918	
79686010	SOFIAG	EUR				0,00	0		0					24 794
746501	SAINT-GOBAIN ADFORS	EUR	2 150 000	34 400	(15 685)	100,00	41 038	11 211	29 827			9 596	1 462	
53450039	SAINT-GOBAIN P.P. EUROPE	EUR	6 900 000	103 500	10 602	100,00	103 316		103 316			0	54 073	36 915
00066076	SAINT-GOBAIN TECHNOLOGY SERVICES	EUR	268 667	4 030	947	100,00	4 030		4 030			36 678	437	228
041221	SAINT-GOBAIN INTERNATIONAL DIGITAL-IT SERVICES	EUR	2 000	30	0	100,00	30		30			0	0	691
651001	SAINT GOBAIN EXPERTISE ET SERVICES	EUR	450 000	4 500	7 921	100,00	4 500	4 500	0			106 050	(913)	
05672075	OBLONG	EUR	2 000	30	(2)	100,00	30		30			0	(2)	
05673075	OLIBRA	EUR	2 000	30	(2)	100,00	30		30			0	(2)	
5717075	OLNATE	EUR	2 000	30	(1)	100,00	30		30			0	(3)	
5716075	OBIRA	EUR	2 000	30	(1)	100,00	30		30			0	(2)	
5718075	OREXO	EUR	2 000	30	(1)	100,00	30		30			0	(3)	
05770761	STARCIN TOP CO	EUR	2 116 917 505	14 714	328 467	98,08	827 018		827 018	41 218		0	(35)	
832521	SAINT-GOBAIN SERVICES RH France	EUR	26 150	387	(1 452)	100,00	387	387	0			10 135	(2 719)	
04985013	FRANCE PARE-BRISE	EUR	900	250	1 987	100,00	13 898		13 898			15 075	2 060	
	IRLANDE													
636901	SAGA (ste assurance gles appl)	EUR	14 378 585	14 378 585	32 720 509	100,00	14 379		14 379			27 446	(4 980)	10 000
	MAURICE													
041421	SAINT GOBAIN DEVELOPMENT SUB-SAHARAN AFRICA LTD	EUR	124 500	18 503	(2 441)	100,00	18 613		18 613			10 783	(1 487)	
	KENYA													
040381	SAINT GOBAIN DEVELOPMENT EAST AFRICA LIMITED	EUR	999		(237)	99,90	1		1			1	(244)	
	SUEDE													
259871	SAINT GOBAIN ECOPHON AB	EUR	100 000	976	62 698	100,00	372 630		372 630			224 109	18 536	13 923
	PAYS BAS													
744651	ST-GOBAIN NEDERLAND BEHEER	EUR	55 000	55	45 147	100,00	329 023		329 023			0	139 045	24 613
	CANADA													
330141	SAINT-GOBAIN FINANCE CANADA CORPORATION	EUR	100	CAD 30 000	CAD 6 190	100,00	19 500		19 500			CAD 0	CAD 31	
	ETATS-UNIS													
74421075	SAINT-GOBAIN CORPORATION	EUR	127	2 902 989	588 466	100,00	3 396 912		3 396 912			0	204 919	139 318
330111	SAINT-GOBAIN FINANCE CORP		100	USD 200 000	USD 44 116	100,00	180 411		180 411			USD 0	USD 3 389	
	CHINE													
743501	ST-GOBAIN CHINA INVEST CY LTD		333 821 000	CNY 2 571 424	CNY (945 149)	100,00	316 424	29 665	286 759			CNY 233 258	CNY 52 132	
	JAPON													
03886012	CENTRAL SG INVESTMENTS CO., LTD.		333 821 000			100,00	9 205		9 205					
	BELGIQUE													
66242011	ST-GOBAIN INNOVATIVE MATERIALS BELGIUM	EUR	8 625 914	390 566	(265 748)	77,61	342 418		342 418			155 131	21 354	
	BRESIL													
039351	SG PARTICIPACOES LTDA		702 559 125	BRL 727 220	BRL 35 486	96,61	179 876	57 403	122 473			BRL 0	BRL 4 990	
	ESPAGNE													
211201	SAINT-GOBAIN CRISTALERIA S.L	EUR	11 892 103	134 512	643 723	53,13	260 106		260 106			257 106	31 601	
	SINGAPOUR													
52320011	NORTH EAST ASIA INVESTMENT		26 665 697	13 215	(12 642)	100,00	114 749		114 749			(6)	567	
	ROUMANIE													
65410011	SAINT GOBAIN GLASS ROMANIA SRL		68 122 288	139 328	924	98,81	176 989	21 776	155 213			132 971	11 770	

en milliers d'euros	AMORTISSEMENTS - DEPRECIATIONS				
	Montant au début de l'exercice	Apports, Fusions	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
. Titres de participation	(506 557)	(62 811)	(16 490)	63 067	(522 791)
. Créances rattachées à des participations					0
. Autres titres immobilisés					0
. Prêts					0
. Autres immobilisations financières					0
	(506 557)	(62 811)	(16 490)	63 067	(522 791)

En 2021, la fusion avec Sofiag a entraîné l'intégration de 62,8 millions d'euros de provisions pour dépréciation relatives aux titres Saint Gobain Glass Romania pour 43,6 millions d'euros et aux titres Saint Gobain Hanglas CLFG QUINGDAO pour 19,2 millions d'euros.

En 2021, les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations se sont élevées à 16,5 millions d'euros dont 12,0 millions d'euros sur les titres Saint-Gobain PAM, 4,1 millions d'euros sur les titres Saint-Gobain PARTICIPACOES et 0,4 millions d'euros des titres Saint-Gobain RH FRANCE.

Enfin, les reprises de provisions pour dépréciation se sont élevées à 63,1 millions d'euros dont 25,8 millions d'euros sur les titres SG CHINA, 21,8 millions d'euros sur les titres SG GLASS ROMANIA et 15,5 millions d'euros sur les titres SG GLASS QINGDAO.

3.2. Capitaux propres

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 3 012 175 416 euros, se compose de 251 014 618 actions d'une valeur nominale de 12 euros chacune, détenues à hauteur de 100 % par la COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN.

b) Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Report à nouveau	Dividendes	Résultat 2021	Autres	31/12/2021
Capital Social	3 012 175					3 012 175
Prime d'émission/fusion/apport	2 644 325					2 644 325
Ecart de réévaluation	10					10
Reserve légale	301 218					301 218
Réserves ordinaires	18 828					18 828
Report à nouveau	425 595	2 080 611	(800 736)			1 705 470
Résultat de l'exercice	2 080 611	(2 080 611)		443 138		443 138
Provisions réglementées	0				637	637
Total Capitaux Propres	8 482 762	0	(800 736)	443 138	637	8 125 801

3.3. Etat des provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dotation	Utilisation	Reprise	Apport	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES						
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	0	637	0	0	0	637
TOTAL	0	637	0	0	0	637
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISION RETRAITE	2 159	40	(98)	(2 101)	0	0
PROVISION LITIGES	0					0
PROVISION POUR RISQUE FILIALES	3 400	934	0	0	0	4 334
DIVERS	0					0
PROVISIONS IMPOTS	1 921					1 921
TOTAL	7 481	974	(98)	(2 101)		6 256
PROVISIONS DEPRECIATIONS SUR ACTIF						
SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES						
PARTICIPATIONS ET TITRES IMMOBILISES	506 557	16 490	0	(63 067)	62 811	522 791
PRÊTS	0	0	0	0	0	0
AUTRES	0					0
TOTAL	506 557	16 490	0	(63 067)	62 811	522 791

Les amortissements dérogatoires de 0,6 millions d'euros sont liés aux frais d'acquisition des titres de CHRYSO.

3.4. Etat des créances et dettes par échéances

(En milliers d'Euros)	MONTANT BRUT	ECHEANCE		
		à 1 an au plus	+ 1an -5 ans	+ 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations	41 218	41 218		
Prêts	7	1	6	
Autres - immobilisations financières	499			499
Créances de l'actif circulant :				
Créances clients	327	327		
Créances diverses	771	771	0	
Compte courant CIE DE SAINT-GOBAIN	0	0		
Disponibilités	0	0		
Charges constatées d'avance	0			
DETTES				
Dettes financières :				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Emprunts et dettes rattachées à des participations	2 080 445	267 633	1 812 812	
Dettes d'exploitation et diverses (1)	78 641	78 641	0	0
Produits constatés d'avance	0			

Les dettes augmentent de 1 585 705 milliers d'euros en 2021, principalement en raison des opérations d'acquisition de CHRYSO et de la TUP avec SOFIAG.

3.5. Transactions avec des entreprises et des parties liées

Les principaux postes représentatifs de transactions avec les entreprises et les parties liées sont les suivants :

(En milliers d'Euros)	Montants concernant les entreprises liées		Parties liées	Autres	Total
	entreprises consolidées par intégration globale	entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation			
Participations	9 834 484				9 834 484
Créances rattachées à des participations	41 218				41 218
Autres titres immobilisés	415 577	279		3	415 859
Prêts				7	7
Créances clients, comptes rattachés	-				-
Autres créances	1 655				1 655
Emprunts, dettes auprès établissements de crédit					
Emprunts, dettes financières divers	2 080 445				2 080 445
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	1 883				1 883
Dettes fiscales et sociales	-			29	29
Charges constatées d'avance					
Produits de participation	407 833				407 833
Reprises sur dépréciation et provisions	-				-
Charges financières	26 680			-	26 680

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Résultat financier

(En milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Dividendes reçus	407 831
- Quote-part de résultat GIE/SCI	2
- Dotation net de reprise de dépréciation des titres de participation (1)	46 577
- Intérêts financiers nets	(10 016)
- Résultat de change	86

Résultat Financier **444 480**

(1) Voir détail des dotations / reprises de dépréciation des titres de participation en note 3.1-b

4.2. Résultat exceptionnel

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

(En milliers d'euros)

- Dotations sur amortissements dérogatoires	(638)
- Plus et moins-values de cessions	(177)
- Dotations/reprises sur provision pour risques et charges	(934)

Résultat exceptionnel **(1 749)**

La dotation pour risques et charges de 0,9 millions d'euros correspond à une provision pour situation nette négative de la société Saint Gobain Expertise Service.

La charge de 0,6 millions d'euros de dotation d'amortissement dérogatoire est liée aux frais d'acquisition des titres STARCIN TOPCO.

4.3. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

En Milliers d'Euros

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	446 154	0	446 154
Résultat exceptionnel à court terme	(1 749)	0	(1 749)
Impôts et Taxe sur les dividendes	0	(1 267)	(1 267)
Résultat comptable	444 405	(1 267)	443 138

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

Engagements liés au périmètre du Groupe	2021 en K EUR	2020 en K EUR
ENGAGEMENTS DONNES		
<i>Avals et cautions</i>		
Garantie donnée à Saint Gobain Corporation Long Term Savings Plan	33 179	30 529
Garanties données à SAGA	21 760	0
<i>Autres engagements donnés</i>		
Vis-à-vis du GIE SG Archives	0	100
TOTAL	54 939	30 629
ENGAGEMENTS RECUS		
Contrevalet en euros des changes à termes à recevoir	0	0
TOTAL	0	0

5.2. Effectif

Néant.

5.3. Rémunération des organes d'Administration

Les organes d'Administration ne perçoivent aucune rémunération de la part de la société, que ce soit au titre de leur fonction ou de leur mandat.

5.4. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain.

Conformément à l'article L.233-17 du Code de Commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société SPAFI est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, de produire des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du Groupe.

5.5. Intégration fiscale

Depuis le 01/01/1993, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

5.6. Situation fiscale au 31/12/2021

Les déficits ordinaires reportables sans limitation sont de 52 134 milliers d'Euros.

5.7. Autres éléments significatifs

Néant

5.8. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 10 janvier 2022, SPAFI a acquis auprès de VERTEC 55% des titres SG PPC PERU.

En date du 11 février 2022, SPAFI a investi en titres immobilisés un montant de 11,3 millions d'euros dans un fond d'investissement géré par la société BPI France Investissement.

Nomination de Jean-Dominique GREGOIRE au poste de Directeur général suite au changement de fonction d'Hubert REICHARDT dans le groupe en date du 1^{er} mars 2022.

Le 31 mars 2022, la société STARCIN TOPCO sera absorbée par SPAFI dans le cadre d'une TUP.

"SPAFI"
SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.012.175.416 euros
Siège Social : Tour Saint-Gobain - 12 place de l'Iris - 92400 COURBEVOIE
572 228 179 R.C.S. Nanterre

PROCES VERBAL
DE LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DES ASSOCIES
DU 11 MAI 2022

L'Associé unique de SPAFI - SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, Société par Actions Simplifiée, a, conformément à la Décision du 1er avril 2022 été consulté par écrit sur :

- le rapport de gestion de l'exercice 2021,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- l'approbation de ces rapports et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- l'affectation du résultat,
- la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes,
- le non remplacement du Commissaire aux comptes suppléant,
- la modification des statuts,
- le rapport spécial sur les conventions et opérations visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- la délégation de pouvoir pour les formalités,

Le Président atteste :

- que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés, par décision du 1er avril 2022,
- qu'il a été adressé le 29 avril 2022 à l'Associé unique :
 - la copie de la Décision du 1er avril 2022,
 - le rapport de gestion sur l'exercice
 - la copie des rapports du Commissaire aux comptes,
 - le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
 - le texte des résolutions, en projet,
 - le texte des nouveaux statuts, en projet,
 - un exemplaire des statuts.

L'Associé unique ont eu à se prononcer sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir constaté que le montant cumulé du bénéfice de l'exercice de 443 138 213,86 € et du report à nouveau de 1 705 470 181,44 €, s'élève à 2 148 608 395,30 €, en approuve l'affectation et la répartition telles qu'elles lui sont proposées par le Président, à savoir :

Résultat de l'exercice	=	443 138 213,86	€
Report à nouveau au 31/12/2021	=	1 705 470 181,44	€
Bénéfice distribuable	=	<u>2 148 608 395,30</u>	€

L'Associé unique prend acte qu'il ne sera pas distribué de dividende au titre de l'exercice 2021.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués se sont élevés respectivement à :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net €	Dividende total €
2020	251.014.618	3.19	800 736 631,42
2019	251.014.618	2.39	599 924 937,02
2018	251.014.618	1.50	376 521 927,00

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique, prenant acte de la démission du cabinet K.P.M.G. AUDIT de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire à effet à l'issue de la présente Consultation, décide de nommer le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, domicilié 6 place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de de la Consultation de l'Associé appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique, prenant acte de la démission du cabinet K.P.M.G. AUDIT IS SAS de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant à effet à l'issue de la présente Consultation, décide, conformément à la Loi et aux statuts, de ne pas nommer de nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de la quatrième résolution, l'Associé unique décide de procéder à une refonte globale des statuts pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires et notamment de modifier l'article 11 des statuts ainsi qu'il suit :

« Un ou plusieurs Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi »

SIXIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes prend acte qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de Commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

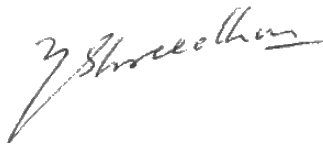
SEPTIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Madame Laurence MONOD aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'Associé unique ayant émis un vote favorable, suivant les résultats joints, sur chacune des résolutions ci-dessus qui lui ont été proposées, le Président déclare que celles-ci sont adoptées.

Le Président joint en annexe au présent procès-verbal :

- le rapport de gestion sur l'exercice 2021,
- le bilan, le compte de résultat et les annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- les nouveaux statuts,
- la copie de la lettre à l'Associé unique,
- la consultation écrite de l'Associé unique.



Le Président

Natarajan SREEDHAR